

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS. LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Ils se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES. Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 14 fr., Un an 20 fr.

La publication du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Cahors — Départ.			Agen — Arrivée.			Paris — Départ.			Agen — Arrivée.			Cahors — Arrivée.			
Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	
5h10	12h25	5h40	8h44	5h49	7h40	7h45	9h40	7h30	9h30	7h30	9h30	5h25	7h54	7h54	
5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	6 50	4 45	7 50	9 49	7 50	9 49	5 37	7 57	7 57	
5 39	1 7	6 7	7 18	3 3	7 34	8 36	5 46	8 44	10 20	8 44	10 20	6 20	8 49	8 49	
5 47	1 20	6 16	10 58	5 46	11 6	5h50	2h	8h40	8 44	8 44	10 20	6 43	8 46	8 46	
Parnac	6 3	1 43	9 34	4 18	11 6	7 15	3	7 31	8 55	8 55	10 41	7 18	9 11	9 11	
Luzach	6 3	1 43	9 42	4 22	11 6				9 7	9 7	10 52	7 35	9 23	9 23	
Castelfranc	6 17	2 »	7 15	4 39	11 6				10 25	10 25	11 8	7 54	9 41	9 41	
Puy-l'Évêque	6 27	2 14													
Duravel	6 37	2 27													
Soturac Touzac	7 1	2 44													
Fumel	7 3	2 51													
Monsempron-Libos. — Arrivée.															

Cahors, le 27 Juillet 1875

Une forte majorité a voté la prorogation de l'Assemblée nationale, du 4 août au 4 novembre. On ne s'attendait pas à une majorité si importante. L'explication de ce fait se trouve dans l'accord qui s'est établi entre le Gouvernement et la commission chargée d'examiner les propositions de MM. Malartre et Ferry. Les ministres ont été unanimes, M. Dufaure et M. Buffet, M. Léon Say et M. de Meaux, de telle sorte qu'une sorte de démenti solennel a été donné aux bruits persistants de divisions au sein du cabinet. Les députés amis du Gouvernement, qui auraient préféré des élections à très bref délai (et ils sont nombreux), n'ont pas voulu se séparer des ministres, et plusieurs de ceux qui s'étaient abstenus sur l'urgence de la proposition Malartre, ou qui avaient repoussé l'urgence, ont cru devoir faire le sacrifice de leurs vues personnelles. Maintenant, est-il bien certain, comme l'espère M. Dufaure, que les élections auront lieu avant le 1^{er} janvier? Cela est infiniment désirable; mais il faut prévoir que le parti anti-dissolutionniste exploitera vers la fin de l'année les craintes de guerre pour le printemps, comme il a exploité, ces derniers jours, les craintes de guerre pour l'automne. Il dira que l'Assemblée actuelle a trouvé l'Angleterre et la Russie sympathiques, quand l'Allemagne a voulu nous attaquer, il y a quelques mois. Sans repousser à priori cet argument d'une façon absolue, ne pourra-t-on pas répondre: à quelle époque faire les élections, si ce n'est en hiver, alors que les chances de guerre sont infiniment moins sérieuses que dans toute autre saison de l'année? Pour notre compte, nous croyons qu'il est juste de donner la parole au Pays, le plus tôt possible. On lit dans le Journal des Débats: Nous ne pensons pas que les partisans d'une dissolution prochaine, c'est-à-dire effectuée au plus tard à la fin de l'année courante, aient absolument se plaindre du scrutin sur le projet de loi de prorogation. Le mieux ou, si l'on veut, l'idéal est sans doute que l'Assemblée siège sans interruption jusqu'à ce qu'elle ait achevé la délibération des lois organiques, et même celle de quelques autres lois qui, sans être indispensables à la mise en œuvre et au fonctionnement de la Constitution, avaient cependant une importance indiscutable au point de vue administratif, par exemple la loi des maires, la loi sur la vérification des élections aux conseils généraux et même les lois concernant l'organisation de l'armée. Mais nous avouons que, pour terminer cette besogne sans aucune solution de continuité dans les travaux de la Chambre, il eût fallu ajourner la prochaine session des conseils généraux, et bien qu'on se fût déjà deux fois décidé à le faire, en 1871 et en 1874, cette mesure extrême

présentait des inconvénients assez graves pour que nous ayons renoncé à nous y arrêter. Ce premier système, qui eût mené à une dissolution immédiate, étant une fois écarté, il restait à fixer, d'une part, l'époque de la séparation de l'Assemblée, et, de l'autre, celle de la reprise de ses travaux. Dans l'application de ce second système, nous aurions désiré que l'Assemblée continuât ses séances jusqu'au 4 août inclusivement, et que, conformément à l'amendement de M. Jules Simon, elle les reprît dès le 19 octobre. Sur ce point encore nos vœux ont été déçus: la clôture des séances a été fixée au 4 août, et leur reprise au 4 novembre. Nous ne nous montrerons pas plus royalistes que le roi, c'est-à-dire moins conciliants que M. Jules Simon, qui a cru pouvoir se rallier à ce dernier arrangement sans léser les intérêts qu'il était chargé de défendre, et dont il a plaidé la cause avec autant de fermeté que de finesse. Comme lui, nous acceptons, faute de mieux, il est vrai, ce que M. Dufaure appelle la date transactionnelle du 4 novembre, et nous insistons sur cette épithète; car une transaction n'a pas d'ordinaire pour but de sacrifier les droits ou les prétentions de l'une ou de l'autre partie, mais de donner à chacune d'elles une demi-satisfaction. Le résultat du compromis adopté sur la demande du gouvernement, avec l'adhésion de la commission, et consacré par l'importante majorité de 445 voix contre 145, doit donc être, selon nous, de trouver un moyen terme entre deux systèmes radicaux: l'un, qui aurait eu pour effet d'opérer la dissolution avant le 15 août ou quelques jours plus tard, et l'autre, celui de M. Malartre, qui reculait la dissolution jusqu'au printemps prochain. Ainsi les élections générales pourront encore se faire cette année-ci. Comme nous le disions en commençant, il n'y a pas trop à se plaindre du scrutin, puisque, de l'aveu de M. le garde des sceaux, la réduction des délais fixés par la loi de l'électorat politique permettra d'accomplir avant la fin de décembre toutes les opérations nécessaires. Nous avons décidément la question-Amigues, comme nous avons eu la question des lois constitutionnelles ou la question militaire. L'Ordre avoue et félicite M. Amigues, qui a écrit de si belles pages en l'honneur du traître qui commandait les bandits de la Commune, et qui leur indiquait les meilleurs moyens de tirer sur ses anciens camarades, officiers et soldats fidèles à la loi et au devoir. On lit à ce sujet dans le Figaro, sous la plume de M. Saint-Genest: L'Ordre est-il le journal de M. Rouher, et M. Rouher est-il le représentant de Chislehurst? Nous avons le droit de le savoir. Et je vais expliquer comment nous désirons être éclairés. Un écrivain s'est rencontré pour dire que le traître Rossel, assassin de nos soldats, était un des plus grands caractères de notre époque; pour dire que c'était un martyr dont la mort avait dénoncé cette fausse discipline militaire qui sépare l'armée du pays; pour dire qu'après trente ans de travail, l'ouvrier n'avait pas un morceau de pain; que les riches et les bourgeois possédaient tout... enfin, pour tenir un langage que ne désavouerait pas le Rappel. Si l'Empire revenait, serions-nous destinés à avoir un ministre Amigues? Sont-ce les idées Amigues qui triompheraient? Voilà ce que nous avons le droit de savoir! Avant tout, la sincérité! Nous ne connaissons pas encore le programme des bonapartistes? Est-ce que la politique de l'Ordre?

Est-ce que la politique du Pays? Nous le demandons, parce que bien des conservateurs qui à l'heure d'un péril social se résigneraient à l'impérialisme du Pays, aimeraient peut-être mieux la fournaise révolutionnaire que la démagogie césarienne de M. Amigues, socialisme de Bas-Empire, dernier degré où puisse tomber un peuple. Le Pays auquel on ne peut refuser une grande franchise, s'empresse de répondre, et désavoue M. Amigues en ces termes: Nous n'avons jamais approuvé la politique de M. Amigues, et il y a même de grandes chances pour qu'il ne nous rencontre jamais, quo pour le combattre, mais nous serions injustes, si nous ne lui reconnaissons le droit de servir à sa façon, sauf à ce que nous blâmons cette façon lorsqu'elle nous paraît mauvaise. Cela nous est arrivé plusieurs fois, cela nous arrivera peut-être encore, et en renvoyant à M. Amigues seul la responsabilité de ses faits et gestes, nous n'avons jamais pensé qu'il y eût entre le parti bonapartiste et lui la moindre solidarité. C'est un franc-tireur; il ne couche pas au camp. Il n'a pas de costume, et, quand il va marauder dans le champ socialiste, nous le mettons au violon. Plaider pour Rossel, défendre Rossel, quel que sentiment d'humanité qu'on y attache, est une chose inexcusable; car, Rossel, c'est l'indiscipline, c'est la révolte dans l'armée, et, pour ces deux crimes, la mort est trop douce encore. Nous avons dit tout cela cent fois, et souvent dans des termes plus durs et plus sévères à l'endroit de M. Amigues. Cela est fort bien; mais l'autre journal, c'est-à-dire l'Ordre, appelle M. Amigues NOTRE AMI, ainsi qu'on l'a vu dans la citation que nous avons faite jeudi dernier. Il y a là, on doit en convenir, matière à réflexion pour certains conservateurs indécis et faibles, qui s'accommoderaient de tout par peur de la République. Nous leur soumettons respectueusement la question-Amigues. ASSEMBLÉE NATIONALE. Séance du 23 juillet. La seconde délibération sur le projet de loi relatif aux élections sénatoriales a commencé. Elle a été interrompue par un incident imprévu. Au moment où l'on s'y attendait le moins, sans avoir fait part de son intention à ses collègues de la gauche, M. Madier de Montjau a déposé, avec demande d'urgence, une proposition de loi tendant à ce que les élections sénatoriales et législatives eussent lieu dans le courant de novembre et de décembre, et à ce que les nouvelles Chambres se réunissent le deuxième mardi de janvier 1876. Une proposition de ce genre allait être prochainement déposée. Les bureaux des groupes de gauche étaient, en effet, saisis de la question et en délibéraient. La motion inattendue de M. Madier de Montjau, présentée sans le moindre souci pour l'opinion des autres membres de la gauche, a provoqué une confusion inexprimable et des scènes de tumulte tout à fait fâcheuses. La droite a demandé le scrutin, et la gauche, n'a pas su prendre immédiatement un parti. Le vote était commencé quand M. Madier de Montjau, s'est décidé à retirer sa motion. Malheureusement, un certain nombre de mem-

bres de la gauche avaient déjà pris part au scrutin; afin d'annuler leur vote, ils ont déposé dans l'urne un nouveau bulletin contraire au premier. En sorte qu'au moment du dépouillement, on a trouvé dans l'urne du scrutin onze cents bulletins. Il a fallu procéder au pointage; le président de l'Assemblée, M. d'Audiffret-Pasquier, était d'avis de renvoyer à la fin de la séance cette opération toujours longue. La droite a insisté pour qu'elle eût lieu immédiatement. En définitive, l'Assemblée, par 400 voix contre 84, a refusé de prononcer l'urgence sur la proposition de M. Madier de Montjau. Le reste de la séance a été consacré, à la discussion en seconde lecture de la loi relative aux élections sénatoriales. Séance du 25 juillet. La discussion sur la loi du Sénat s'est poursuivie sans encombre jusqu'à l'article 14, mais M. le vice-président du conseil demande la parole sur cet article, qui est ainsi conçu: A compter du jour de la nomination des délégués jusqu'au jour du vote inclusivement, les réunions électorales pour la nomination des sénateurs seront libres; mais elles ne seront pas ouvertes au public et ne pourront être composées que de électeurs et de candidats. M. Buffet déclare que cette rédaction est dangereuse; d'abord elle ne vise pas la loi de 1868 sur les réunions publiques, puis elle permet la présence des candidats dans les réunions. Le ministre de l'intérieur demande formellement que les prescriptions de la loi de 1868 soient appliquées; il veut qu'un commissaire de police assiste à ces réunions. L'article est renvoyé à la commission. L'Assemblée renvoie également à l'examen de la commission un amendement de M. Michel, portant que les délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales seront indemnisés par l'Etat et non par les départements. Revue des Journaux. Journal des Débats. La loi sur les instituteurs est loin de nous donner tout ce qu'elle nous avait promis d'abord, mais nous nous accommodons fort bien de ce qu'elle nous donne: d'abord parce qu'elle nous donne l'essentiel, et ensuite parce qu'il vaut mieux tenir que courir, par le temps de prorogations et d'atermoiements où nous sommes. Comme elle a été corrigée jusqu'au dernier moment, nous avons à dire en quoi la loi consiste définitivement. Toute la partie de la loi relative aux pensions a été retranchée du projet. Il n'a pas paru convenable — la convenance ici ne nous eût pas arrêtés — de voter un nouveau régime particulier de pensions pour les instituteurs lorsque le Conseil d'Etat délibère sur un système d'ensemble; mais n'oublions pas que, quel que soit le système général adopté pour les pensions des fonctionnaires publics, la pen-

sion de retraite se règle sur le traitement. Le principal était donc d'améliorer les traitements de nos instituteurs ; ils sont relevés de 200 fr. au minimum, et ils peuvent s'élever jusqu'à 1,650 fr., y compris l'indemnité de résidence. La pension suivra ce mouvement d'elle-même. En attendant, que les instituteurs sachent que la commission du budget de 1876, comme sa devancière, a pris des mesures expresses pour qu'aucune pension ne se liquide, au-dessous de 500 fr., dans le cours de l'exercice. Les fonds sont faits ; c'est ce qu'on peut désirer de mieux, et bien entendu que les pensions liquidées et payées au minimum de 500 fr. ne redescendront plus au-dessous.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir droit à un traitement plus élevé. Les instituteurs de France, une partie au moins, eussent renoncé volontiers à l'espoir de recevoir un jour 1,000 fr. ou 1,200 fr. de minimum comme en Suisse, 1,500 fr. comme en Autriche, même 2,000 fr. comme aux Etats-Unis, et une moyenne de 1,262 fr. comme en Belgique, ou de 1,350 fr. comme en Hollande, s'il leur avait été enfin possible de toucher régulièrement tous les mois le douzième de leur pauvre moyenne de 820 fr. La loi les tire d'inquiétude une fois pour toutes. Ce n'a pas été une petite affaire ; mais, dorénavant, les ministères de l'instruction publique et des finances ayant fait pour cela le nécessaire, — ce nécessaire qui paraissait jusqu'ici impossible, — ils seront, en effet, payés tous les mois, par mandats du préfet, suivant le mode établi en matière de cotisations municipales. Il faut les avoir vus attendre trois et quatre mois, quelquefois six mois, leur argent, pour se faire une idée du plaisir que va leur procurer cette régularité d'échéances, ne dépendant plus des constatations et des vérifications sans fin du percepteur sur les quatre éléments dont se compose un traitement de 700 fr. de maître d'école titulaire : les 200 fr. de fixe que paie la commune ; la rétribution scolaire que paient les élèves ; l'éventuel, qui dépend des admissions gratuites ; et le supplément de l'Etat pour les cas d'insuffisance ! En Corse et ailleurs, les usuriers de village spéculaient sur ces retards de paiement, qui arrivaient l'hiver pour que tout fût au pis. Ils escomptaient les mandats à plus de 5 0/0 par an, soyez en sûrs ; mais c'est fini, et nous n'en sommes pas fâchés pour l'Etat, qui ne savait pas même payer le peu qu'il donnait.

On estimait d'abord à 7 millions 1/2 le total de la dépense à faire pour l'amélioration des traitements et des pensions ; il paraît qu'elle ira jusqu'à 10 millions. Les anciens centimes additionnels spéciaux mieux employés, et les deux quatrièmes centimes, communal et départemental, qu'elle institue, la réforme doit finalement coûter à l'Etat 4,800,000 fr. par an. Le ministre des finances n'a demandé qu'une grâce : c'est qu'il fût procédé par degrés à la mise en activité entière de la loi. Le budget de 1876 fournira 1,200,000 fr. ; celui de 1877, 2,400,000 fr. ; le budget de 1878, 1,200,000 fr. ; de plus, et enfin le budget de 1879 supportera toute la charge. De là un article transitoire qui dispose que le relèvement des traitements aura lieu en quatre années, mais qui dispose aussi que, dès la première année, c'est-à-dire dès l'année prochaine, une allocation complémentaire de 100 fr. sera payée à tous les instituteurs et à toutes les institutrices qui ne touchent encore que 500, 600, 700 et 800 fr., et une allocation de 50 fr. aux institutrices adjointes qui ne touchent que 450 fr. Cette seule distribution, qui va ressembler à la manne du ciel, exige une dépense de 3,749,000 fr. Ce n'est pas la somme qui nous étonne, c'est le nombre des misères à secourir, ou plutôt des injustices et des oublis à réparer. Il y aura 39,000 parties prenantes, et nous voyons que quelques-unes ne recevaient que 450 fr. et n'en recevront encore que 500 fr.

La loi a été votée à l'unanimité.

Patrie.

L'un des principaux journaux de Vienne, la *Tages Presse* publie, au sujet du voyage en France de l'archiduc Albert, frère de l'empereur d'Autriche, un article dont plusieurs passages méritent une attention spéciale.

Le voyage de l'archiduc, dont on connaît la haute situation et les capacités militaires — il est feld-maréchal de l'armée autrichienne — a causé, paraît-il, le plus vif mécontentement dans les régions prétendues libérales de la capitale de l'Autriche. « Il y a quelques semaines seulement, écrit le *Tages*

Presse, surgit pour la première fois la nouvelle que l'archiduc Albert allait faire une excursion en France et passer à Paris. Nos journalistes poussèrent alors un véritable cri d'horreur. »

Et pourquoi ce cri d'horreur ?

« C'est, continue la feuille viennoise, parce que l'on craignait que cet acte (la visite de l'archiduc) ne fût opposé au désir du prince de Bismarck et ne s'accordât pas avec le système qui doit enchaîner à l'Allemagne l'empire d'Autriche, nouveau Prométhée. »

Après cette citation, qui nous a paru bonne à reproduire, pour donner une idée des sentiments anti-français et des préférences prussiennes professées par les soi-disant libéraux d'Autriche, indiquons la conclusion de l'article de la *Tages Presse*, qui forme à cet égard un heureux contraste et prouve qu'il est en Europe des hommes politiques que préoccupe à juste titre le maintien de la situation de la France :

La participation de l'Autriche à l'alliance des trois empereurs ne peut absolument pas être dirigée contre la France, contre le pays dont les intérêts sont toujours d'accord avec les nôtres et ne peuvent jamais les menacer, avec lequel, malgré les événements passés, nous sommes unis par tant de sympathies et d'épreuves analogues.

La circonstance que l'Autriche fait partie de la triple alliance impériale ne peut être, au contraire, que rassurante pour les Français...

Ils ont pu déjà s'apercevoir que, grâce à cette alliance, le prince de Bismarck ne peut plus jouer aussi facilement avec les sceptres et les couronnes, et qu'il n'est plus le seul arbitre de la paix et de la guerre. La paix et le droit ont dans l'Autriche le plus chaud défenseur, et, comme les intérêts de la France sont les mêmes que les nôtres, ils se trouvent sous notre protection efficace.

Félicitons-nous donc de la présence de l'archiduc Albert dans notre pays, puisqu'elle aura donné l'occasion à de pareils témoignages de sympathie de se manifester.

Informations

La *Germania*, de Berlin, contient une nouvelle d'une si étonnante gravité que nous ne la reproduisons que sous les réserves les plus expresses.

Ajoutons que la *Germania* est un organe catholique, ordinairement véridique et sérieux.

Suivant cette feuille, le gouvernement allemand se proposerait de demander au gouvernement de Bruxelles l'internement des prêtres et autres religieux du culte romain, réfugiés sur le territoire belge.

Nous ne pouvons, avant que d'autres informations nous arrivent, que renouveler nos réserves.

(ECHO UNIVERSEL.)

Il résulterait de renseignements parvenus au ministère de l'intérieur que pendant toute la discussion du rapport Savary, les comités radicaux étaient en permanence.

Le jeudi soir 15 juillet, ils sont restés en conciliabules jusqu'à une heure très avancée. On attendait le résultat de l'intervention Gambetta qui aurait été, d'après cela, parfaitement concertée, et qui devait amener de grands événements.

La portée de l'acte accompli par M. Buffet est ainsi plus appréciable.

Un décret du 23 juillet nomme MM. Collignon, Goussard, Andral, de Ségor, de Belomayre, Bourgeois et Weiss conseillers d'Etat en service ordinaire. Un autre décret de même date nomme M. Andral vice-président du conseil d'Etat, et M. Goussard président de la section des finances, de la guerre, de la marine et des colonies. Ces conseillers avaient été désignés par le sort comme devant cesser leurs fonctions.

La villégiature de M. Thiers se bornera, dit-on, cette année, à un voyage en Suisse.

Hier lundi, un service commémoratif de la mort du duc de Guise, fils du duc d'Aumale, a été célébré à dix heures du matin, en l'église de la Compassion, à Neuilly.

On assure que le gouvernement allemand a fait des ouvertures à la Chine pour la session de l'île Formose. L'accueil fait à ces propositions par le gouvernement chinois est, dit-on, de nature à rendre cet arrangement très possible. Que dirait l'Angleterre ?

La *Liberté* annonce que des mouvements de troupes importants auront lieu après les grandes manœuvres d'automne. Il n'y a dans cette nouvelle rien qui puisse inquiéter l'opinion.

Les grandes manœuvres sont ordonnées par la loi sur l'organisation générale de l'armée ; elles ont eu lieu l'année dernière pour la première fois et se renouvelleront chaque automne.

Remarquons d'ailleurs, qu'à cette heure, toutes les puissances de l'Europe (Allemagne, Hollande, Autriche, Italie, Belgique, etc.) exercent leurs armées dans des camps ; on peut dire que c'est en France que ces manœuvres occupent le moins de temps et ont le moins d'importance.

Quant aux changements de garnison, ils sont la conséquence forcée de la loi des cadres ; jusqu'à son adoption par l'Assemblée, nos troupes étaient réparties un peu au hasard, suivant les ressources des localités ; la loi étant maintenant définitive, les régiments vont être groupés d'après un ordre plus logique.

Le correspondant parisien du *Standard*, qui s'est fait une spécialité des informations basardées et qui ne perd aucune occasion d'envenimer nos relations avec l'Allemagne, affirme que le duc Decazes a abrégé la durée de son séjour à Vichy par suite d'une communication de l'ambassade allemande et que cette nouvelle communication serait encore relative aux préparatifs militaires de la France.

Il ajoute qu'un livre récent publié à Paris sur l'Allemagne aurait causé une très vive irritation à Berlin et serait sur le point de soulever un incident diplomatique.

Il n'y a rien de sérieux dans ces prétendues nouvelles.

M. le duc Decazes est, en effet, arrivé à Versailles ; mais son retour était annoncé et attendu depuis cinq ou six jours et n'a pas du tout le caractère de gravité que lui prête gratuitement le correspondant du journal anglais.

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, va partir très prochainement, c'est-à-dire le 4 août, pour les bains d'Ostende. De tous les prélats de France, Mgr Dupanloup est assurément celui qui se préoccupe le plus de la création d'une Université libre. « Ce n'est pas, disait-il il y a quelques jours, l'argent qui me préoccupe, mais c'est le local et surtout les professeurs. »

La facilité avec laquelle le clergé et surtout Mgr Dupanloup trouvent de l'argent est vraiment incroyable. Il racontait, il y a deux jours, à Viroflay, que la cathédrale d'Orléans possède le plus beau *Chemin de Croix* qui soit en France. Personnages de grandeur naturelle, sculptés en pierre dans le massif de la muraille de la cathédrale. « Le plan des quatorze compositions nous a été soumis, disait-il, par un jeune sculpteur élevé dans notre séminaire ; mais l'exécution seule comportait une dépense de 40,000 fr. Cela m'arrêta quelques jours et me fit réfléchir. Toutefois je convoquai à l'évêché quelques familles pieuses qui se repartirent la dépense. Je n'ai même jamais connu les noms des souscripteurs. »

Il est certain que les fonds nécessaires à la fondation d'une Université ne seront pas difficiles à trouver.

Le *Daily News* publie la dépêche suivante de Vienne :

« On annonce que la Russie et l'Allemagne ont l'intention de donner des congés militaires dans de grandes proportions l'année prochaine. Un journal Viennois invite le gouvernement autrichien à suivre cet exemple pour des raisons d'économie ; il ajoute que ce serait la preuve que l'alliance des trois empereurs n'est pas inutile. »

L'Union savoisienne annonce que le gouvernement italien vient de faire commencer par le génie militaire, les premiers travaux de fortification des passages des Alpes sur la frontière française.

Inutile d'ajouter que la responsabilité de

l'unité italienne, si dangereuse pour la France, ne retombe ni sur la monarchie, ni sur la république.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'occupe d'une déclaration du prince-évêque de Breslau, par laquelle le prélat se soumet à la loi sur l'administration des biens ecclésiastiques. Elle constate qu'en conséquence de cette déclaration, l'épiscopat allemand a abandonné le point de vue qu'il a défendu jusqu'ici, en refusant de régler les affaires politico-ecclésiastiques autrement que par une entente entre l'Eglise et l'Etat : « Il est probable, dit la feuille officieuse, que la curie a laissé aux évêques leur liberté d'action, avec l'assurance de ne pas considérer leur décision comme une désobéissance. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* conclut en disant qu'on peut considérer cet acte comme le commencement d'une nouvelle phase de la lutte entre l'Eglise et l'Etat, et qu'il est possible que les évêques aient insisté auprès de la curie pour obtenir une plus grande liberté d'action.

Les troubles de l'Herzégowine semblent avoir plus de gravité qu'on ne le supposait d'abord. La Porte vient d'informer, par une circulaire, toutes les grandes puissances de l'intention où elle est de réprimer avec la plus grande énergie cette insurrection ; d'occuper, au besoin, Belgrade et le Montenegro. Il paraît qu'on entretient à Constantinople une certaine défiance à l'égard de l'Autriche.

D'autre part, nous apprenons, par une dépêche de Vienne, adressée au *Daily News*, que le général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, est arrivé en toute hâte dans cette ville, venant de Wiesbaden, et retournant à son poste, où le rappellent les événements de l'Herzégowine.

Enfin, les troupes autrichiennes d'observation sur la frontière turque vont être renforcées par de l'infanterie qui est en marche de Raguse à Metcawitch.

On assure que les Turcs ont massacré un moine franciscain qui avait rendu hommage à l'empereur François-Joseph au nom des catholiques de Bosnie.

Cette affaire pourrait bien être le point de départ de sérieuses complications. — B. L.

ESPAGNE.

Les avis carlistes démentent un bruit d'après lequel don Carlos aurait été l'objet d'un attentat.

Les informations certaines au sujet de Dorregaray remontent au 13 juillet. A cette date, le général carliste était dans la vallée de Tremp disposant, d'après les dépêches carlistes, de 14,000 hommes et 1,200 chevaux, et annonçant qu'il allait faire sa jonction avec l'armée de Saballs pour livrer bataille à Martinez Campos. Les informations particulières reçues à Bayonne représentent, au contraire, la situation de ces deux chefs comme assez compromise.

Suivant une dépêche transmise de Saint-Sébastien, don Carlos a adressé à Alphonse XII, de Tolosa, une lettre dans laquelle il lui reproche de laisser conduire la guerre civile avec une excessive rigueur et lui conseille la modération, en ajoutant que, dans le cas contraire, il usera de représailles.

La Commission chargée de préparer la Constitution nouvelle à Madrid, s'est prononcée pour le principe de la tolérance religieuse.

Pas de nouvelles militaires importantes. Les Alphonistes restent immobiles dans les positions qu'ils ont conquises, et les carlistes paraissent se concentrer en Navarre.

Hendaye, 20 juillet, 4 h. 5, soir.

(Source carliste.)

Après des marches et des contremarches toujours heureuses, le général Dorregaray est arrivé, le 13, à la vallée de Tremp (Catalogne) avec 14,000 hommes et 1,200 chevaux. Cette armée, unie déjà à celle de Saballs, livrera bientôt bataille à Martinez Campos.

Savalls, pas plus cette fois que la première, n'a perdu son artillerie devant Poycedrà.

La Seo de Urgel n'est point investie.

Les deux nouvelles d'un coup de pistolet tiré sur le roi Charles VII, et de la blessure de Darregaray, sont de pures inventions.

Tandis que la *Epoca* affirme que don Juan, père de don Carlos, est toujours à Paris, notre agent de la frontière vient de recevoir de lui un télégramme de Norvège.

Tolosa, 20 juillet, 10 h. matin.

Les confiscations des biens, les expulsions de nos familles ou amis, enfin les incendies de nos récoltes, continuent sur une grande échelle. Devant la férocité de ces mesures, les préfets de San Sebastian, Pampelune et autres capitales, ont donné leur démission, et beaucoup d'officiers alphonisistes se refusent à exécuter ces ordres barbares.

Aussi organise-t-on des bandes spéciales d'incendiaires, dont les femmes pourront faire partie, et qu'on attachera à chaque division.

Les saisies comprenaient les biens meubles et immeubles, les valeurs, bijoux et argenterie, même déposés à la Banque, les établissements publics, cafés, hôtels, etc., enfin les marchandises des négociants.

Une forte prime est offerte à toute dénonciation des biens des carlistes.

Ces mesures odieuses, véritables hontes du libéralisme, produisent un effet contraire à celui que se proposait le ministère de Canovas, — que l'Europe a déjà nommé « *ministère de la terreur*. »

Rien n'ébranlera notre courage. Le roi, quoique profondément indigné et attristé, veut rester le Père de tous les Espagnols, et se refuse à mettre hors la loi les nombreuses familles libérales qui vivent tranquillement sur le territoire carliste.

Les expulsions et les saisies dépassent déjà le chiffre énorme de cinq mille.

Perpignan, 24 juillet.

Notre correspondant particulier nous adresse la dépêche suivante :

« Le général Dorregaray, à la tête de son armée, a opéré sa jonction avec l'armée de Catalogne. Magnifique ordre du jour du général Savalls annonçant la marche de deux armées sur Madrid. Je vous l'enverrai dès qu'il sera traduit. »

Chronique locale

et méridionale.

Mairie de Cahors.

Souscriptions pour les inondés.

Les sommes recueillies jusqu'à ce jour, s'élèvent à 11,221 fr. 80 c.

Le résultat connu, jusqu'au 26 de ce mois, de la Quête prescrite dans les églises du diocèse, par Mgr l'Evêque de Cahors, en faveur des victimes de l'inondation, est de 18,551 fr. 79 c., pour 350 paroisses. La presque totalité de cette somme est déjà versée à la caisse de M. le Trésorier-Payeur général du Lot.

La société des Etudes du Lot vient de recevoir de M. le ministre de l'instruction publique un encouragement précieux.

Voici la lettre qui a été adressée à son président.

Paris, le 19 juillet 1875.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté de ce jour, j'ai attribué une allocation de trois cents francs à la société des Etudes littéraires, à Cahors.

J'ai été heureux d'encourager ainsi les travaux de cette Compagnie et de lui donner un nouveau témoignage de mon intérêt.

Cette somme sera ordonnée au nom de la personne que vous m'indiquerez et payée à la caisse du payeur du département du Lot.

Veuillez me donner cette indication dans le plus bref délai possible.

Recevez, Monsieur le président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Chef de division adjoint,

E. SERVAUX.

La distribution solennelle des prix de l'établissement des Petits Carmes, aura lieu le Samedi, 31 juillet.

La distribution solennelle des prix de l'Institution Valette, aura lieu le Vendredi, 30 juillet, à deux heures précises, dans la cour de l'Établissement.

Par décret du 24 juillet, M. Gibert (Jules-Martin) a été nommé suppléant du juge de paix du canton de Saint-Germain (Lot), en remplacement de M. Delsol, qui a été nommé juge de paix.

Les habitants de Toulouse se disposent à offrir à M. le maréchal et à M^{me} la maréchale de Mac Mahon un hommage de reconnaissance pour la bienveillance et le dévouement dont ils ont fait preuve envers les populations du Midi. Un comité, composé des personnes notables du département, s'occupe de recueillir les adhésions.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le jeudi 2 septembre 1875.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Trois élèves du lycée de Toulouse, de 14 à 15 ans, s'étaient évadés, il y a trois jours, et voulaient se rendre en Espagne. Ils ont été arrêtés à Saverdun.

M. Bertrand, surveillant général du lycée, s'est rendu à Saverdun, pour prendre ces fugitifs et les reconduire, bien portants, à Toulouse.

L'Union méridionale de Toulouse, donne les détails suivants sur le drame du boulevard de Strasbourg :

La victime se nommait Mlle Clara Maurel; l'assassin avait nom Maury.

Maury était fort connu dans notre ville; il avait été d'abord lieutenant des pompiers à Toulouse, ensuite percepteur des contributions directes à Arudi (Basses-Pyrénées). Son caractère était très violent; il avait subi plusieurs condamnations pour coups et blessures, et sa femme, car il était marié, avait obtenu contre lui une séparation de corps.

Remercié par l'administration des contributions directes, il s'était réfugié chez Mme Maurel, sa parente, qui lui donnait la plus généreuse hospitalité. C'est par l'assassinat qu'il a reconnu tant de bontés.

Mme Maurel est veuve, et c'est par erreur que nous avons annoncé que M. Maurel père était à la campagne hier matin. C'est M. Maurel fils qu'il eût fallu dire.

Les docteurs Fontagnères et Cuson ont constatés que Mlle Maurel ne portait aucune trace de violence et qu'elle avait été frappée debout; mais une lutte terrible a dû avoir lieu, car le visage de Maury était labouré par les ongles de la victime.

Le cadavre de l'assassin a été porté à la Morgue.

On assure que de magnifiques funérailles seront faites à Mlle Maurel.

On sait que Théophile Gauthier, une des gloires les plus pures du monde des lettres, est né à Tarbes.

Dans une de ses dernières séances, le conseil municipal a été saisi par un de ses membres d'une proposition, tendant à ouvrir une souscription publique dans la France entière, pour élever une statue à l'éminent écrivain sur l'une des places de notre ville. Cette proposition, à laquelle applaudiront tous les admirateurs de Théophile Gauthier, a été renvoyée à une commission qui présentera prochainement un rapport.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande*:

La hausse sur le blé s'accroît, et les transactions prennent une certaine importance. Il y avait hier sur notre place un assez bon nombre de vendeurs et les affaires avaient assez d'entrain; il s'est vendu plusieurs centaines d'hectolitres de blé de l'année dernière; les blés nouveaux n'ont pas encore été offerts à la vente; on a commencé le battage depuis deux ou trois jours.

Il y a eu de petites ventes à 23 fr., mais en général le cours était de 23-50 les 80

kilos. Il faut constater qu'à ce dernier prix, plusieurs fabricants se sont abstenus de traiter.

Nous lisons dans le *Progrès de Villeneuve*:

Le cours du blé sur échantillon est de 24 francs. Il y a eu un marchand de grains de notre ville qui en a acheté 7 hecto. au prix de 25-25. On pense que ce prix ne tiendra pas et qu'à l'arrivée du blé nouveau il y aura une baisse.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Les souscriptions versées jusqu'à ce jour à la caisse centrale du Trésor public à Paris et aux caisses des trésoriers payeurs généraux dans les départements, s'élèvent à la somme de 7,904,459 fr.

Si l'on ajoute cette somme au montant des sommes versées entre les mains de M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, on obtient le total de dix millions 742,570 fr.

Versailles, 26 juillet 1875.

Un certain nombre de députés sont partis hier et d'autres vont les suivre. Les bancs de nos honorables se dégarnissent à vue d'œil, ce qui est d'ailleurs l'habitude à la veille de chaque prorogation. Les bureaux des fractions de la droite ont envoyé des lettres circulaires engageant leurs collègues à rester jusqu'au bout, afin d'éviter une surprise de la gauche. Il est certain que celle-ci est très-désireuse de ne pas s'en aller sous l'impression de ses récentes défaites et qu'elle cherche l'occasion de provoquer un vote qui permette de considérer la majorité du 25 février comme reconstituée; mais peut-être lui sera-t-il difficile de trouver cette occasion tant à cause de la ferme intention de la droite modérée de ne pas se séparer du ministère, que des divergences croissantes qui se produisent à l'extrême-gauche et qui entravent beaucoup plus qu'on ne le suppose généralement l'action des républicains modérés. Enfin, si les absents sont nombreux à droite, ils ne sont pas rares non plus à gauche. De tout quoi l'on peut conclure qu'il n'y aura pas d'incident grave avant la fin de la session. M. Brisson dément qu'il ait renoncé à son projet de proposer le rétablissement des élections partielles et ajoute qu'il attend la décision que prendront à cet égard les bureaux des gauches, mais si ces derniers n'ont pas encore pris de décision officielle, chacun sait qu'ils sont résolus à ne pas exposer le parti républicain à de nouveaux échecs et que toute proposition, du genre de celle de M. Brisson ne peut plus être qu'un fait d'indiscipline et un acte individuel, par conséquent sans aucune portée politique. On croit assez généralement que la session pourra être close avant le 4 août et peut-être même dès samedi prochain.

La commission chargée d'examiner la proposition Tallon a décidé par 8 voix contre 7 qu'en cas de contestations, les élections des conseillers généraux seraient vérifiées directement et uniquement par le conseil d'Etat. M. Bathie a été élu rapporteur.

Dans la 29^e commission d'initiative, M. Buffet a renouvelé ses précédentes déclarations qu'il était impossible de lever l'état de siège avant le vote de la loi sur la presse, laquelle ne sera déposée qu'après les vacances. Le ministre a fait aussi des réserves pour les départements de la Seine, du Rhône et des Bouches-du-Rhône même après le vote de la loi sur la presse.

Le bruit d'un nouveau voyage du maréchal de Mac-Mahon dans le Midi, rapporté par plusieurs journaux, est dénué de fondement.

M. le ministre des affaires étrangères a eu ce matin une longue entrevue avec l'ambassadeur de Turquie.

Le sultan de Zanzibar, avec sa suite, a rendu visite, dimanche, à M. le duc Decazes, au ministère des affaires étrangères, quai d'Orsay, où un goûter lui a été offert. Le sultan est parti le même soir pour Lyon et Marseille.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 26 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Ricard. M. de Cisse, ministre de la guerre, dépose un projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 18 millions sur l'exercice de 1875. L'Assemblée reprend la 2^e délibération sur le projet de loi relatif aux élections des sénateurs. Les articles 16 et 17 sont adoptés. Les articles 18 à 22 sont réservés. L'article 23 est adopté avec une légère

modification. Un scrutin s'ouvre sur l'article 24. La séance continue.

Bourse de Paris.

Paris, 27 juillet 1875.

Rente 3 p. %	66,00
— 4 1/2 p. %	96,75
— 5 p. %	105,75

ÉTUDE

de M^e SCIPION DELBREIL, avoué à Cahors,

Assistance judiciaire

EXTRAIT DE DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois juillet courant, dame Jeanne Froment sans profession, épouse du sieur Antoine Desplats, cantonnier, habitante et domiciliée de la commune de Mercuès, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt mai dernier, a, par exploit de Daynard, huissier à Cahors, en date du vingt-quatre juillet courant, formé une demande en séparation de biens contre Antoine Desplats, son mari, habitant et domicilié de ladite commune de Mercuès.

Elle a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, devant lequel est portée ladite demande.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le vingt-six juillet mil huit cent soixante-quinze.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4 (24 JUILLET 1875).

Comment chaque homme acquiert sa langue, extrait de *la vie du langage*, par M. Whitney. — La méthode d'Ampère et la classification des sciences génologiques, par M. Ch. Sainte-Claire Deville. — Congrès de l'industrie minière, session de Saint-Etienne. — Travaux scientifiques. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4 (24 JUILLET 1875).

Théorie de la sensibilité; le plaisir et la peine, d'après M. Léon Dumont, par M. Marion. — Les langues indo-européennes, par M. Whitney. — Les jésuites, par M. J. Huber. — Notes et impressions, par X***. — Une réforme urgente, par M. Ludovic Drapeyron. — La semaine politique, par M. Henry Aron.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n^o 35.

Texte : Montaigne et la Boétie. — Essai sur leurs idées politiques. — M. F. Combes. — Les pigeonniers militaires (suite). — Par M. Paul Hourne. — Etienne Moret (suite). — L'école normale (2^e partie). — Par M. Francisque Sarcey. — Le Cerbère, vaisseau cuirassé australien. — Par M. L. — Au centre de l'Afrique. — Le pays des Dinkas et des Djours. — Par M. Clément Beauclerc.

Gravures : Lavinia fille du Titien. — D'après une peinture du Titien dans la galerie du musée royal, à Berlin. — Types de pigeons voyageurs. — Pigeon anglais, pigeon liégeois, pigeon anversois et pigeon croisé. — Plumes estampillées de pigeon de course. — Les paniers de la Société de Saint-Michel. — Un lâcher de pigeons. — Le vaisseau cuirassé australien *le Cerbère*. — Respha, veuve de Saül, défend contre les oiseaux de proie les sept cadavres de ses fils, crucifiés par les Gabaonites. — Tableau de Georges Becker. (Supplément.)

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT
LA MAISON A. LAGARDE, MARCHAND TAILLEUR,
 est transférée plus bas, même Galerie,
MAISON PÉRIÉ, AU PREMIER

Samedi, 17 courant, a eu lieu

l'ouverture du Grand Café Tivoli
JARDIN D'ÉTÉ

MM. Isidore **POUJET**, directeur, et François **GARRIGUES**, administrateur gérant, ont l'honneur d'informer le Public que leur Établissement du **GRAND CAFÉ TIVOLI**, à Cahors, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la consommation et du confortable. On y trouve les premières marques de liqueurs françaises et étrangères, des consommations glacées de toutes sorte : Telles que Fruits de la saison, Marquises, Sorbets, Sherry, etc.

L'administration de l'Établissement fournit à domicile des Glaces de soirées et des Fromages glacés.

Les soins apportés à l'installation et à l'aménagement du **GRAND CAFÉ TIVOLI** assurent aux chefs de cet Etablissement une clientèle aussi nombreuse qu'assidue.

NOTA : L'Établissement des **BAINS DU TIVOLI** a été entièrement remis à neuf, il se recommande par sa bonne tenue et sa propreté.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES
 Le Domaine ayant appartenu anciennement
A. M. DE CAVAGNAC
 SIS A BARAGNE, COMMUNE ET CANTON
 DE PAYRAC,

Longeant la route nationale, n° 20,
 de Paris à Toulouse, et la route de
 Gourdon à Payrac,

Cette Propriété est pourvue de Mai-
 son de maître et de colon, Cave, Grange,
 Chai, Four, Etables, Forge, Fontaine
 intarissable, Jardin, Terre, Prés, Bois,
 Chataigneraie et six hectares de Vi-
 gae environ, le tout ensemble d'une
 contenance de trente-six hectares en-
 viron.

On donnera toutes les garanties dési-
 rables et facilités pour le paiement.

Pour les renseignements et traiter
 des prix de vente, s'adresser à MM.
AUGUSTE LAGUILLE, propriétaire, et
FLOIRAC, Expert-Géomètre, aux
 Moulins de Lamothe-Cassel (Lot).

AVIS

On demande à céder un **Maga-
 sin de Mercerie et de Mo-
 des**, très bien placé, dans la ville
 de Montauban. *Position assurée.*

Toutes facilités pour le paiement.
 S'adresser à M^e Capelle, notaire à
 Montauban.

Flacon, 5 fr. Flacon, 5 fr.

PEAU DU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHELIQUE
 pur ou coupé d'eau dissipe
 ROUSSEURS, HALE
 MASQUE DE GROSSESSE
 ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
 PEAU FARINEUSE
 BOUTONS, RIDES
 GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et saine

FRÈRES GANDÉES B^e-St-Denis, 26

Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

per **M. J. MALINOWSKI**, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot
 aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
 et du Département, dressé en exécution de
 l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'E-
 glise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux
 en verre et Fournitures pour fleurs ;
 Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons
 et devant d'autel brodé or.

A CÉDER pour cause de
 santé, grand-
 banlieue de Paris, un journal politique
 que 40 ans, avec ou sans imprimerie.
 S'adresser par lettre à M. Sallé,
 15, rue Burq, Paris.

LA PATRIE AGRICOLE

ASSURANCE A PRIMES FIXES

Contre la mortalité des bestiaux.

LE HÉROS

Assurance à primes fixes
 CONTRE L'INCENDIE.

M. L.-A. AUZERAL, directeur de
 ces deux Sociétés pour tout le dépar-
 tement du Lot, demande des agents
 pour tous les cantons et chef-lieu
 d'arrondissement.

Adresser les demandes rue Saint-
 Barthélemy, n° 28, à Cahors.

Donner des références, affranchir et
 mettre un timbre pour la réponse.

A VENDRE

UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à
 Cahors.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à
 Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se
 joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le
 médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à
 Alvignac, par Gramat (Lot).

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
 CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé
 à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confon-
 dre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans
 l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégrale-
 ment indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL,
 Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les
 cantons de l'arrondissement.

L'Abcille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en
 portefeuille : 15 millions

Glacière Cadurcienne
GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon,
 au **Grand Café Divan**, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non
 brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle
Glace à des prix très-modérés.

Expéditions